



COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

Lundi 10 juillet 2006

Salle Jean Monnet

Maison de la Région

Axes forts de cette Commission Permanente :

◆ Egalité d'accès au savoir et à la formation :

- **222 bourses d'accès à l'enseignement supérieur effectives dès la rentrée 2006-2007.**
- **Le Chèque Promotion Sociale pour une deuxième chance grâce à la formation continue au CNAM ou à l'université.**
- **Soutien accru de la Région à l'Ecole Régionale de la Deuxième Chance à Châtelleraut.**
- **Accompagnement de la formation des femmes grâce aux chèques « Services Femmes ».**
- **Renforcement des actions d'insertion et de qualification pour les demandeurs d'emploi pour que chacun ait un métier.**
- **Préparation de la décentralisation de l'AFPA : Convention tripartite avec l'Etat et l'AFPA.**

◆ Excellence environnementale :

Développement des agro-carburants pour une meilleure indépendance énergétique et protection des agriculteurs de la région : passer à la vitesse supérieure, avec des aides collectives pour des projets de grande dimension.

◆ Culture

Politique Régionale de soutien au Cinéma : mise en place du Pôle Cinéma Régional et Rénovation de 2 salles de cinéma au CNBDI d'Angoulême.

AGRICULTURE

Nouveau Plan Régional relatif aux agro-carburants

Développement les agro-carburants

pour une meilleure indépendance énergétique et protéique :

passer à la vitesse supérieure, avec des aides collectives

pour des projets de grande dimension

Un nouveau Plan Régional qui s'inscrit dans une réelle volonté d'excellence environnementale.

Dès 2005, 25 projets collectifs d'agriculteurs souhaitant augmenter leur indépendance énergétique et protéique ont été soutenus par la Région Poitou-Charentes, parmi lesquels 10 portaient sur des investissements en matière de systèmes de pressage et de filtration d'huile.

Objectif du nouveau dispositif : augmenter de manière concrète et significative l'indépendance énergétique et protéique des agriculteurs. A cette fin, la Région Poitou-Charentes soutiendra les projets collectifs de producteurs qui valorisent, par pressage à froid, des graines d'oléagineux, pour utiliser l'huile brute comme carburant ou combustible, ou encore utiliser les tourteaux en alimentation animale.

Les projets retenus devront porter sur un investissement dans une presse à l'huile et un système de filtration, afin de produire de l'huile brute végétale et des tourteaux. La production doit être dirigée uniquement **vers un usage agricole et une autoconsommation sur les exploitations concernées.**

Les porteurs de projet s'engageront, en retour, à respecter la charte mise en place par la Fédération Régionale des Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (FR CUMA), l'ADEME et VALAGRO.

Bénéficiaires : les projets collectifs portés par les entreprises régionales de collecte, stockage ou transformation de produits d'origine agricole. Les projets retenus bénéficieront **d'une subvention régionale à hauteur de 40% du coût des matériels spécifiques nécessaires**, sachant que le plafond a été fixé à 130 000 euros.

En pratique, cela va permettre de soutenir des projets concernant une centaine d'adhérents (au lieu de 5 à 10 dans les premiers dossiers) et de passer le volume des graines traitées à plusieurs milliers de tonnes.

222 bourses d'accès à l'enseignement supérieur
effectives dès la rentrée 2006-2007

L'égalité d'accès à l'éducation et au savoir est une priorité de la Région Poitou-Charentes. C'est pourquoi, le Conseil régional a décidé, lors de la Commission Permanente du 20 mars 2006, **d'accompagner financièrement les jeunes lors de leur entrée en cycle supérieur et jusqu'à l'obtention d'un premier diplôme de l'enseignement supérieur.**

Une priorité est donnée aux jeunes se dirigeant vers les carrières scientifiques.

Ce soutien financier du Conseil régional se concrétise de la manière suivante :

- **Versement d'une bourse annuelle d'un montant de 1 000 euros** jusqu'à l'obtention du premier diplôme de l'enseignement supérieur et au maximum, pendant 5 ans.
- **Equiperment d'un ordinateur portable** au moment de l'entrée en première année de l'enseignement supérieur.

Comme annoncé, le dispositif entre en application dès la rentrée 2006 – 2007 : 222 bénéficiaires répartis sur l'ensemble du territoire régional, avec la parité filles – garçons (118 filles - 104 garçons). Ce qui est à souligner pour les carrières scientifiques.

Répartition par filières d'orientation _____

Supérieur court BYS – DUT	57
Licence	46
Médecine et pharmacie	62
Classes préparatoires aux grandes écoles	57

Le Chèque Promotion Sociale pour une deuxième chance grâce à la formation continue au CNAM ou à I-université

En mettant en place le Chèque Promotion Sociale, l'objectif poursuivi par le Conseil régional est double :

- Donner à chacun un droit à la formation tout au long de la vie. Un droit avant tout individuel, lié à la personne et non à son statut, générateur de qualification et d'emploi, facteur de promotion sociale.
- Garantir la gratuité des coûts liés à ces formations à tous les demandeurs d'emploi de Poitou-Charentes.

Le Chèque Promotion Sociale permettra ainsi aux adultes qui le souhaitent de préparer :

- le Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires A (général) et B (scientifique), dans les universités de Poitiers et de La Rochelle. Ce diplôme permet d'accéder aux études universitaires pour les personnes qui n'ont pas obtenu le bac.
- Les formations proposées par l'Association Régionale CNAM Poitou-Charentes.

En pratique, cela illustre la volonté des élus régionaux de donner une deuxième chance à ceux qui n'ont pas suivi une formation initiale longue ou qui ont besoin d'une formation complémentaire. C'est l'application des principes du Compte formation universel adopté le 26 juin dernier.

EDUCATION / FORMATION

Programme Régional de Formation

Soutien accru de la Région

à l'Ecole Régionale de la Deuxième Chance

- Châtelleraut -

L'Ecole de la deuxième chance a pour objectif **de permettre à de jeunes adultes, dans diplôme ni qualification, en rupture avec le système et/ou l'emploi depuis plus d'un an, de ré-enclencher un parcours d'acquisition de compétences pour une insertion sociale et professionnelle réussie.**

Elle vise essentiellement à accréditer des compétences et à accompagner le projet personnel et professionnel du stagiaire. Ce qui se concrétise, à la sortie de l'école, par l'obtention d'un parcours de qualification, d'un contrat de professionnalisation, ou encore d'un contrat d'apprentissage.

Pour rappel, ouverture de l'Ecole en décembre 2005

Dés septembre 2006, l'Ecole accueillera, de manière permanente, 45 jeunes adultes, sans diplôme ni qualification, en rupture scolaire et/ou d'emploi depuis plus d'1 an. Ils disposeront du statut de stagiaire de la formation professionnelle sur une durée moyenne de 8 mois 1/2 de formation.

Du 1^{er} septembre 2006 au 31 décembre 2007, 80 stagiaires seront ainsi accompagnés et formés au sein de cette Ecole, soit un total d'heures de 103 680 heures, réparties au centre et en entreprise.

Soutien financier de la Région : 325 741, 64 euros.

Le Conseil régional a également décidé d'intervenir au sein de cette Ecole, au titre de la rémunération et de la protection sociale des stagiaires de la formation professionnelle. La Région prendra ainsi en charge, à compter du 6 mars 2006, la rémunération de Melle Morgeas, en qualité de stagiaire de la Formation professionnelle. Cette personne avait dû interrompre son parcours de formation initial en janvier 2005, en raison de difficultés familiales et de santé.

EDUCATION / FORMATION

Programme Régional de Formation

Préparation de la décentralisation de l'AFPA :

Convention tripartite Etat - Région Poitou-Charentes - AFPA.

Afin de préparer au mieux le transfert de compétences de l'AFPA à la Région Poitou-Charentes en janvier 2009, le Conseil régional propose de signer une Convention tripartite avec l'Etat et l'AFPA.

Objectif de cette Convention : définir le cadre du programme d'activités de l'AFPA Poitou-Charentes, afin de garantir un meilleur service aux citoyens ;

Cette Convention porte plus précisément sur :

- la finalité des actions de formation de l'AFPA au profit des demandeurs d'emploi
- la définition des publics prioritaires, en lien avec les objectifs de la Région en matière de formation professionnelle
- les conditions d'accès des bénéficiaires aux actions de formation

Cette convention va permettre que l'AFPA contribue au niveau régional à l'action de la Région pour que chacun ait un métier en Poitou-Charentes.

EDUCATION / FORMATION

Programme régional de formation

Accompagnement de la formation des femmes

grâce aux chèques « Services Femmes »

Avec le Schéma régional des formations qu'il a adopté en session le 26 juin dernier, le Conseil Régional affirme sa volonté de créer avec ses partenaires **un véritable droit à la formation tout au long de la vie**, en mettant en œuvre des droits individuels attachés à la personne et non à son statut. Concrètement, cela se traduit de la façon suivante :

- droit à l'information, au conseil et à l'accompagnement,
- droit aux clefs du savoir citoyen,
- droit à l'expérience,
- droit à la qualification et à l'accès aux métiers.

Il a été constaté que le principal frein à l'entrée en formation des femmes est le poids financier que représente la prise en charge des enfants lors du processus de formation.

La Région a donc décidé la création d'un dispositif **Chèques Services Femmes**, destiné à rémunérer la prise en charge des enfants par le biais de chèques type CESU (chèque emploi service universel). Elle allouera un carnet de 20 chèques de 15€ par mois de formation, pour un maximum d'une année scolaire, aux femmes répondant à certains critères. (cf délibération)

Ces chèques pourront être utilisés auprès des entreprises et des associations de la région Poitou-Charentes.

Une évaluation du dispositif sera menée auprès des usagers après 6 mois de mise en place. Une enveloppe de 750 000€ maximum est dédiée à cette opération.

EDUCATION / FORMATION

Programme régional de formation 2006

Renforcement des actions d'insertion et de qualification pour les demandeurs d'emploi pour que chacun ait un métier

◆ Actions de pré-qualification et de qualification

Objectif : permettre à chacun d'accéder à une qualification et donc à un métier en Région Poitou-Charentes.

Les actions menées par le Conseil régional en matière de pré-qualification et de qualification s'adressent **en priorité aux demandeurs d'emploi** et dans le cadre de **secteurs d'activités porteurs pour la région** comme l'agriculture, le bâtiment, le travail du bois ou encore le sanitaire et social.

Toutes les actions sont renouvelables une fois.

Dotation financière : 5 000 000 euros

◆ Actions d'insertion professionnelle

Objectif : donner plus de chances à chacun et ainsi permettre le droit à l'expérience.

→ **Jeunes demandeurs d'emploi de moins de 26 ans :**

- **Passeport pour l'apprentissage** : actions d'aide à la recherche de contrats d'apprentissage pour des formations de niveau V.
- **1^{ère} marche en entreprise** : action permettant aux plus éloignés de l'emploi de bénéficier d'une période d'immersion en entreprise pour découvrir l'entreprise, valider un projet professionnel ou des compétences, créer les conditions d'un nouveau départ.
- **SAS de préparation à la vie professionnelle** : action destinée aux plus éloignés de l'emploi afin qu'ils puissent acquérir, si ce n'est retrouver les connaissances de base et le comportement nécessaire et préalable à un parcours d'insertion professionnelle.

→ **Jeunes demandeurs d'emploi de plus de 26 ans :**

- **Immersion en entreprise** : action permettant de bénéficier d'une période d'immersion en entreprise pour découvrir l'entreprise, valider un projet professionnel ou des compétences, créer les conditions d'un nouveau départ.

VIVRE ENSEMBLE

Politique Régionale de soutien au Cinéma

◆ Mise en place du Pôle Cinéma Régional

D'ici à fin 2006, la Région créer un véritable Pôle Cinéma en charge du suivi et de la mise en œuvre de trois volets :

- le fonds d'aide à la création et à la production,
- le bureau d'accueil des tournages,
- le pôle d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel.

Le calendrier prévisionnel prévoit :

- l'internalisation des personnels au 1^{er} novembre au plus tard (actuellement employés par la Ligue de l'Enseignement Poitou-Charentes dans le cadre d'un partenariat),
- l'installation à Angoulême du Pôle Cinéma d'ici à la fin de l'année.

◆ Convention avec le Centre National de la Cinématographie

Dans le cadre de sa politique en faveur du cinéma, La Région signe avec l'Etat, le CNC et les trois départements de Charente, Charente-Maritime et Deux-sèvres, un avenant modificatif à la convention de développement cinématographique et audiovisuel 2004-2006.

Cet avenant permet l'intervention financière du CNC en faveur de la production de courts-métrages en région, c'est à dire l'extension de la règle dite du « un euro pour deux euros » déjà appliquée au long métrage de cinéma et à l'audiovisuel.

La Région décide quant à elle de porter le plafond des aides aux courts-métrages à 45 000€.

◆ Rénovation de deux salles de cinéma au CNBDI à Angoulême

Le CNBDI s'est engagé dans une phase de modernisation de ses locaux comprenant la rénovation de ses deux salles de cinéma afin de :

- amplifier l'offre de projection à destination du grand public,
- fournir des espaces de travail aux formations à l'image présente à Angoulême.

Comme Ségolène Royal l'avait annoncé lors du FIBD le 30 janvier 2006, la Région apporte un soutien financier de 400 000€ à cette opération de rénovation des salles Nemo et René Laloux.